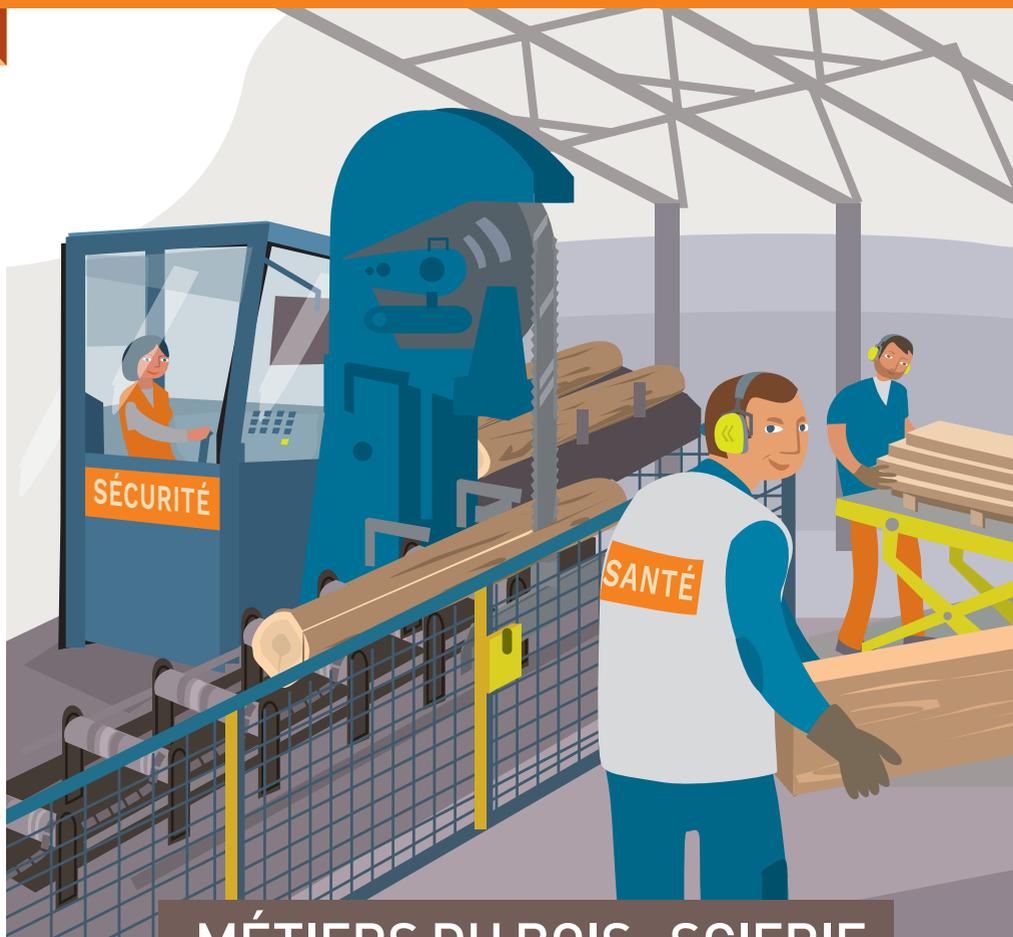


# Santé au travail : passez à l'action !



## MÉTIERS DU BOIS : SCIERIE

+ **COVID-19**  
Reportez-vous  
à l'outil **Plan  
d'actions  
Covid-19**



# LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Transition numérique, exigences des clients, forte concurrence, difficultés à recruter une main d'œuvre qualifiée : les scieries sont confrontées à de nombreux défis.

**Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés.**

**Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.**

## DANS VOTRE PROFESSION :

**140 000**

JOURNÉES **PERDUES** PAR AN

**52%**

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL LIÉS AUX **MANUTENTIONS MANUELLES**

**22%**

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL LIÉS AUX **MACHINES ET OUTILS**

**20%**

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DÛS AUX **CHUTES**

## EN MOYENNE :

**65**

**JOURS D'ARRÊT** PAR ACCIDENT DU TRAVAIL

**260**

**JOURS D'ARRÊT** PAR MALADIE PROFESSIONNELLE



Source : Cnam  
et MSA

# LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS  
ET AUX ARTICULATIONS**



**COUPURES, BLESSURES**

## PASSEZ À L'ACTION

↓ **Réduisez les manutentions manuelles, les postures inconfortables et les gestes répétitifs**

- Choisissez des équipements permettant de limiter les reprises manuelles (rouleaux, convoyeurs, éjecteurs, retourneurs, plage de reprise, vis de manutention, etc.).
- Facilitez l'utilisation des aides à la manutention (ponts roulants, palonniers, tables élévatoires, transpalettes électriques, tréteaux en grosses sections pour poser les planches et limiter les postures de flexion, etc.).
- Favoriser l'entraide pour porter les pièces lourdes et organisez l'alternance des tâches.
- Formez le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).

↓ **Limitez les risques de blessures lors de l'usage des machines et des outils**

- Organisez et planifiez la maintenance préventive des machines et outils de coupe.
- Aménagez l'environnement de travail pour éviter que l'opérateur ne se trouve à proximité de pièces et d'organes en mouvement (grilles, barrages immatériels, portes d'accès, capotages, passerelles, etc.).
- Établissez des procédures de consignation et déconsignation des énergies pour toutes opérations de maintenance, entretien et nettoyage.
- Formez les opérateurs à l'utilisation des machines, aux opérations de maintenance et au port des équipements de protection individuelle (EPI).



## CHUTES

### ↓ Limitez les risques de chute

- Maintenez en bon état et nettoyez les sols ; balisez les inégalités de surface ou les obstacles, rangez les zones de travail, de stockage et de circulation.
- Installez des protections pour éviter les chutes de hauteur (barrières, garde-corps, passerelles, etc.).
- Utilisez des plates-formes de travail sécurisées pour toute intervention en hauteur (plateformes individuelles roulantes, etc.). Formez les opérateurs à l'utilisation de ces équipements.
- Faites porter les EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes, etc.).



## BRUIT

### ↓ Limitez les risques liés au bruit

- Aménagez le bâtiment de manière à limiter les risques d'exposition au bruit (isoler la cabine de pilotage, sortir le broyeur du hall de production, éloigner les bureaux, etc.).
- Choisissez des machines et des outils moins bruyants lors de l'achat ou du remplacement des accessoires (lames, disques).
- Encoffrez les machines les plus bruyantes lorsque cela est possible et maintenez en état les capotages.
- Formez et informez les salariés (signalétique).
- Mettez à disposition des salariés des EPI adaptés (casque communicant, casque anti-bruit, bouchons d'oreilles moulés, etc.).

# DE BONNES RAISONS POUR AGIR

**En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :**

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

- rendez le métier plus attractif ;
- améliorez la qualité de vos services et votre productivité.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



**NON**

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.



**OUI**

→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.

→ Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

# DES SOLUTIONS POUR AGIR

## → Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



## → Une sélection de publications

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



🔗 [www.inrs.fr/scieries](http://www.inrs.fr/scieries)

🔗 [www.ssa.msa.fr](http://www.ssa.msa.fr)

## → Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

🔗 [www.ameli.fr/bois](http://www.ameli.fr/bois)

🔗 [www.msa.fr/sst](http://www.msa.fr/sst)



En partenariat avec :



**Institut national de recherche  
et de sécurité pour la prévention  
des accidents du travail  
et des maladies professionnelles**  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



**Assurance Maladie -  
Risques professionnels**  
[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)